

XAVIER CRETTIEZ
NATHALIE DUCLOS

Violences politiques

Théories, formes, dynamiques

ARMAND COLIN

Conseiller éditorial : Jean-Vincent Holeindre

Illustration de couverture : © Adrià Fruitós (adriafruitos.com)

Mise en page : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



© Armand Colin, 2021

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.armand-colin.com

ISBN : 978-2-200-61687-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier sincèrement Rebecca Berthaut, Anne-Sophie Bourg, Olivier Cahn, Nicolas Lebourg, Sandrine Lefranc et Romain Sèze pour leurs précieuses relectures. Merci également à l'équipe de Vioramil qui a alimenté la réflexion. Merci enfin à Jean-Vincent Holeindre, conseiller éditorial, pour la confiance qu'il nous a témoignée.

Introduction

Les violences politiques Définition et typologies

SI CELUI QUI SUBIT un acte de violence n'aura guère de doute sur la souffrance qu'il endure et parviendra sans mal à en donner une définition fondée sur son ressenti, celui qui l'observe pourra parfois s'interroger sur la nature de cette violence : est-elle politique ? ou plutôt criminelle, délinquante ou sociale ? À cette violence physique exprimée s'ajoute-t-il une violence plus symbolique diffuse ? Peut-on parler d'une violence sans souffrance physique qui n'exprimerait qu'un rapport de domination vécu comme insupportable ou même ignoré comme tel ? Quels sont les acteurs principaux de la violence politique et en quoi cette dernière se distingue-t-elle de la force exprimée, le plus souvent légitimement, par l'État ?

Définir la violence politique

Violences physiques et non physiques

La violence va se mesurer de prime abord par la souffrance ressentie. Elle est physique, se ressent dans les chairs des individus et vise directement leur intégrité corporelle. Elle s'exprime par les coups, gifles, frappes, balles, éclats, lames, strangulations, blessures, bombardements. Elle peut viser des êtres comme des biens et devenir ainsi destruction, dégradation, attentat, obstruction. Fondamentalement, la violence génère une souffrance sensitive ou une atteinte visible aux choses, qui demeure l'étalon de son activité.

Pourtant un courant sociologique insistera sur l'existence de violences non immédiatement physiques et pour certaines ne générant pas automatiquement une peine visible et ressentie. Cette violence ne prend pas principalement comme cible les corps mais, selon les chercheurs qui la mobilisent, plutôt les potentialités d'action, les symboles, les statuts sociaux ou les représentations de soi auxquels se réfèrent les acteurs. On parlera de violences symboliques, terme pas toujours partagé par

ceux qui l'analysent mais utile pour l'opposer à la violence physique. Quatre auteurs peuvent être ici mobilisés.

Le premier est le sociologue norvégien Johan Galtung, fondateur du *Peace Research Institute of Oslo* (PRIO) et grand promoteur d'une sous-discipline active du champ des relations internationales, les *peace studies*. Galtung oppose la violence directe (physique) à ce qu'il appelle la violence structurelle, au cœur de nos sociétés inégalitaires, qu'il définit comme un empêchement manifeste de la réalisation des attentes et potentialités des individus. La violence est donc l'écart entre ce qui pourrait être (au regard des capacités de l'acteur) et ce qui est (commandé par sa situation sociale). Pour Galtung, la violence structurelle est à la fois impersonnelle (elle n'a ni auteur identifié, ni victime désignée) et largement invisible (« elle est silencieuse, elle ne se montre pas [et] peut être perçue comme aussi naturelle que l'air qui nous entoure » [GALTUNG, 1969, p. 113]. Mais elle n'en est pas moins inexcusable puisque son caractère évitable est affirmé. Ainsi, un enfant qui meurt de tuberculose faute de soins dans une société moderne ayant les moyens de la vaccination, subit bien une violence structurelle car il *n'aurait pas dû* mourir au regard du degré d'avancement médical. Galtung rajoutera aux violences directes et structurelles, la notion de « violence culturelle » qu'il définit comme des discours de légitimation d'actes de violences, maquillant les effets destructeurs ou présentant les violences directes ou structurelles comme bonnes ou naturelles. Les discours religieux, doctrinaux ou les stéréotypes de genre ou de race participent de cette violence culturelle [Izzi, 2011, p. 524]. Pour Galtung, les violences culturelles, directes ou structurelles s'alimentent mutuellement.

Le deuxième est le philosophe Michel Foucault qui va proposer une très riche réflexion qui conteste deux oppositions convenues : l'opposition entre la raison (le *logos*) et la violence et l'opposition entre le droit et la violence. Foucault va montrer comment des discours raisonnables et serts de vérités peuvent produire des mécanismes d'exclusion à l'encontre des plus marginaux que sont par exemple les fous, les déviants sociaux ou sexuels. Son *Histoire de la folie* (1961) ou *Surveiller et punir* (1975) le démontreront magistralement. Mais Foucault ne s'en prend pas qu'aux discours de raison, il attaque aussi le droit et sa traduction institutionnelle qu'est l'État. S'il ne se satisfait pas de l'idée marxiste d'une domination d'appareils d'État sur un prolétariat soumis, il montre que la violence ne s'exprime pas que par les armes mais aussi par le biais du savoir qui est la première marche du pouvoir. Il pointe l'existence de micro-violences souvent à peine visibles, produites par des appareils disciplinaires que sont la prison, la justice, l'école ou l'hôpital, qui disciplinent les corps et les visions du monde ; il révèle des pratiques de gouvernance qui violent continuellement les droits constitutionnels des individus au nom de la raison d'État ; enfin il dénonce un pouvoir qui se justifie au nom de la protection du peuple mais qui n'hésite pas, pour se maintenir, à catégoriser négativement certaines factions déterminées du peuple (les étrangers, les homosexuels, etc.). Chez Foucault, la violence est bien sûr physique mais elle est aussi imperceptible *via* les outils disciplinaires modernes qui contraignent et formatent.

Le sociologue Pierre Bourdieu va lui aussi fonder une partie de son importante œuvre théorique sur le concept de « violence symbolique ». Directement inspiré du marxisme, Bourdieu pense le monde social comme un univers de luttes et d'oppositions pour l'acquisition de ressources économiques ou symboliques. Mais il refuse de se concentrer sur le seul capital économique et va au-delà d'un conflit de classes pour penser la diversité des capitaux en lutte au sein de champs sociaux différenciés. C'est dans ces luttes – rarement physiques – qu'apparaissent des violences symboliques où les acteurs dominants du champ vont s'efforcer de définir comme légitime leur position de domination et imposer des mécanismes de classification permettant la reproduction de leur suprématie sociale. Pour Bourdieu, la vraie violence est là, et elle repose sur « une coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant lorsqu'il ne dispose pour le penser [...] que d'instruments qu'il a en commun avec lui » [BOURDIEU, 1997]. Alors que la violence physique est immédiatement visible et donc condamnable, la violence symbolique est pour Bourdieu invisible et redoutablement efficace, puisque le plus souvent intériorisée chez ceux qui la pratiquent comme chez ceux qui la subissent. Ainsi en est-il des violences symboliques de domination masculine qui ne passent pas par des coups donnés aux femmes mais par des pratiques quotidiennes (les tâches ménagères), des formes de codification sociale (la galanterie) et des discours de légitimation (le « sens inné » du commandement des hommes) qui renvoient les femmes à une forme d'infériorité sociale.

Enfin, le politiste Philippe Braud va proposer une définition de la violence symbolique axée sur les atteintes à l'estime de soi ou aux représentations identitaires des individus ou des groupes. Braud, à l'inverse de Bourdieu, réintroduit la souffrance ressentie comme témoignage de la violence subie, mais il rejoint ses prédécesseurs pour attester des formes non immédiatement physiques d'atteintes aux personnes. La première manifestation de violence symbolique relève des dépréciations à l'encontre d'identités très puissamment investies émotionnellement par leurs occupants. Cela peut concerner les manifestations d'hétérophobie à l'encontre de catégories singulières de populations (étrangers, juifs, homosexuels, patrons, riches ou pauvres...), les exhibitions de supériorité (violences masculinistes, religieuses, de classe, etc.) ou les négations de la souffrance (négationnisme, refus de reconnaître les méfaits du colonialisme, etc.). La seconde expression de ces violences symboliques à forte dimension psychologique se rapporte à ce que Braud appelle « l'ébranlement des repères » [BRAUD, 2004, p. 177], se manifestant à travers une atteinte à l'univers symbolique des groupes sociaux. Ainsi la confrontation avec des valeurs et références antagonistes – celles de l'Occident colonial laïc dans un univers oriental imbibé de religiosité – ou le désajustement des références jugées centrales pour une population – l'opposition entre les valeurs démocratiques américaines et les pratiques de torture de son armée à Abou Graïb en Irak – constituent pour le politiste français de réelles violences symboliques. À l'image de Galtung, Braud insiste sur la proximité entre les formes de la violence qui s'alimentent mutuellement.

Caractériser la violence politique

Distincte d'autres formes de violences, la violence politique se caractérise par cinq éléments : l'auteur, la cible, l'intentionnalité, les effets et la justification.

Une première variable prendra en compte l'auteur des faits de violence pour en déterminer le caractère politique. Ainsi, que ce soit l'État, une organisation politique reconnue, un groupe armé luttant pour une cause ou un mouvement social souhaitant bousculer l'agenda public, leurs usages de la violence pourront aisément être qualifiés de politique. Pour autant, ce seul critère pose problème. D'abord parce que des acteurs publics et politiques peuvent aussi pratiquer une forme de violence qui soit criminelle, à l'image des braquages commis par des militants armés ou des bavures policières, délictuelles et nullement reconnues par l'institution (même si leur caractère parfois systémique les réintroduit dans le politique); ensuite parce que la définition d'un acteur comme politique est également l'objet d'une lutte de positionnement. Le cas des mouvements djihadistes usant en France d'une violence qui se veut politico-religieuse en atteste, alors qu'une partie du monde policier et médiatique qualifiera ces groupes de purement délinquants/criminels ou pathologiques; enfin, des acteurs non immédiatement politiques peuvent aussi pratiquer une violence à finalité politique, à l'image de groupes professionnels (agriculteurs, viticulteurs, sidérurgistes, lycéens, etc.) opérant violemment dans la rue à des fins de reconnaissance par l'État ou de quête de subventions.

Une seconde variable insistera sur la cible de la violence pour la caractériser comme politique. C'est le cas de Ted Gurr qui définit la violence politique comme « tout type d'attaques au sein d'une communauté politique contre un régime politique, ses acteurs – incluant des partis politiques en compétition comme ses représentants – ou ses politiques publiques » [GURR, 1971, p. 4]. Si ces violences dirigées contre l'État, les pouvoirs publics ou les acteurs les plus visibles de la scène politique (partis ou représentants) relèvent évidemment de la catégorie des violences politiques, elles n'en épuisent pas les contours. D'abord parce que cette forme de violence peut aussi advenir dans d'autres sphères (économique par exemple) et avoir de vraies incidences publiques en débouchant sur le vote d'une loi ou la mise en place d'un plan gouvernemental; ensuite parce qu'une telle définition tient à l'écart les violences à l'encontre des civils à l'image des massacres ou actes de terrorisme qu'il est compliqué de ne pas définir comme politiques.

Une troisième variable se fonde sur l'intentionnalité des acteurs violents qui seraient soucieux de « faire bouger les lignes » ou de « renverser un régime ». Ainsi, pour Ted Honderich, la violence politique est « un usage, considérable et destructeur, de la force, contre des personnes ou des biens, interdit par la loi, dirigé vers un changement de politiques, de personnel politique ou de système de gouvernement et, aussi, dirigé vers des changements dans l'existence des individus dans la société et dans d'autres sociétés¹ ». Pourtant, de nombreux actes de violence ordinaire ont pu n'avoir aucune intention stratégique dans l'espace du politique et aboutir à de profondes modifications législatives. Ainsi, des faits divers strictement criminels,

1. Cité par FRAGNON J., 2009, *Le discours antiterroriste : la gestion politique du 11 septembre en France*, thèse de science politique, université Lumière-Lyon II.

au fort écho médiatique, ont conduit à modifier la législation pénale ou se sont invités dans le débat politique national. Inversement, des violences d'État ou d'acteurs très politiques seront dénuées de conséquences politiques, très souvent parce que demeurant invisibles (les assassinats ciblés effectués par des services spécialisés issus du monde du renseignement militaire, par exemple).

La quatrième variable semble la plus importante pour qualifier une violence de politique et renvoie à la définition désormais consensuelle de Harold Nieburg : des « actes de désorganisation, destruction, blessures dont l'objet, le choix des cibles ou les victimes, les circonstances, l'exécution et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social » [NIEBURG, 1969, p. 19]. Cette approche a le mérite d'inclure comme relevant du politique un spectre conséquent d'actes, indépendamment de leurs auteurs ou de leurs cibles, dont les effets seront directs dans la sphère politique¹. Elle montre aussi que l'obtention de ce qualificatif est fortement dépendante de la capacité des acteurs à mobiliser des soutiens et déployer des stratégies de communication pour parvenir à labelliser comme politiques les actes commis. La violence est avant tout politique car elle résulte d'une lutte d'acteurs pour l'imposer comme telle.

Pourtant on insistera sur un ultime élément qui, associé aux effets systémiques, fonde la réalité d'une violence politique : son incarnation morale. La violence politique, qu'elle soit le fait de l'État, de groupes protestataires, de génocidaires ou d'organisations clandestines, qu'elle relève de dégradations, de l'émeute, du terrorisme, de la guérilla ou de la guerre, est toujours justifiée moralement, éthiquement, religieusement ou politiquement par ceux qui la pratiquent. Si elle n'est pas systématiquement revendiquée, elle demeure légitimée par une inscription doctrinale ou morale qui va lui donner du sens auprès des observateurs². Elle s'incarne dans une doctrine, des valeurs plus ou moins finalisées et exprimées, et comporte des effets directement politiques. Ainsi, les violences routières qui ont gravement touché les populations de jeunes conducteurs des années 1970 aux années 2000, faisant nettement plus de morts que le terrorisme à la même époque, et ayant eu des incidences législatives et réglementaires fortes, ne relèvent pas de la catégorie des violences politiques faute de bénéficier, évidemment, d'un registre de légitimation morale ou éthique.

On choisira donc de définir la violence politique à partir de l'acceptation de Nieburg en lui intégrant l'exigence justificatrice, comme distincte d'autres formes de violences criminelles ou sociales. *Il s'agit des actes de destruction, de désorganisation ou d'atteinte à l'intégrité corporelle, justifiés par un discours moral ou doctrinal, dont les effets ont une dimension politique en modifiant le comportement d'autrui ou en pesant sur le système social dans son ensemble.*

1. La dimension de « marchandage » qu'évoque Nieburg pose cependant souci et ne permet pas d'inclure des violences très politiques mais sans recherche d'un quelconque marchandage à l'image des violences exterminatrices dont l'objet est plus l'annihilation de l'autre que la modification de son comportement.

2. La base Vioramil issue de la recherche homonyme, financée par l'ANR jusqu'en 2020, rend compte du fait que seule 40 % des violences politiques relevées sont formellement revendiquées. Voir sur ce point l'article de Isabelle Sommier *in* SOMMIER, CRETTEZ et AUDIGIER, 2021.

Formes et typologie des violences politiques

La violence ne sera pas ici distinguée de la force, à l'inverse de ce que propose Julien Freund, qui oppose les deux sur la base d'un formalisme qui masque un positivisme quelque peu étroit. Pour le théoricien disparu, alors que la force relève d'une puissance encadrée et disciplinée (on pense à la force de l'État), la violence serait anarchique et destructrice, « instinctive et passionnelle par nature, [elle] épouvante, massacre, égorge, supplicie et bouleverse tout dans la confusion. Une armée disciplinée est l'image typique de la force, une masse soulevée et tumultueuse, celle de la violence » [FREUND, 1986, p. 514]. Cette perception de la force facteur d'équilibre quand la violence serait rupture et passion, témoigne plus de l'instrumentalisation sémantique et politique du terme, codifiant et légitimant la violence d'État aux dépens de son pendant protestataire, qu'elle ne relève d'un distinguo heuristique sur le plan scientifique.

En refusant cette opposition morale entre force et violence, on proposera une classification fondée sur la nature des violences et sur leur origine activiste, synthétisée dans le tableau ci-dessous, explicité dans les paragraphes qui suivent :

Typologie des violences politiques selon leur nature, origine et fonction

Nature Origine	Violences infra-politiques	Violences de négociation politique	Violences méta-politiques non transactionnelles
Étatique et para-étatique	Guérillas, violences policières (I/P)	Maintien de l'ordre, guerres interétatiques, exécutions sommaires, assassinats ciblés, coups d'État (I/ID)	Génocides, crimes contre l'humanité, massacres politiques, famines organisées, actes de torture, utilisation d'armes de destruction massive (I/ID)
Protestataire	Insultes publiques, incivilités, dégradations, kidnappings (I/P)	Obstructions, destructions, manifestations, émeutes, rébellions (I/P)	Révolutions (I)
Intersociale	Invectives, maltraitements, harcèlements, agressions, excisions, viols communautaires, actes de barbarie (P)	Affrontements communautaires (I/P)	Massacres ethniques, mutilations collectives (ID)
De terrorisation	Racket, violences mafieuses, violences sexuelles, viols de guerre (I)	Terrorisme ordinaire, assassinats politiques, attentats à l'explosif, mitraillage (I/ID)	Terrorisme de masse, terrorisme nucléaire, terrorisme chimique (I)

Lecture du tableau : I = violence instrumentale ; P = violence passionnelle ; ID = violence identitaire (voir pages suivantes). La violence révolutionnaire sera définie comme une violence protestataire de nature métapolitique, à visée instrumentale.

Natures et origines des violences politiques

Les violences de négociation politique visent expressément le rapport au pouvoir, soit pour le contester, pour le pénétrer ou plus couramment pour obtenir de lui des avantages et des formes de reconnaissance. Fondamentalement stratégique, la violence est ici dialogue avec – ou interpellation du – pouvoir ou des pouvoirs auxquels elle s'adresse. Cette violence prend la forme d'un large spectre allant des manifestations protestataires aux guerres interétatiques et s'appuie sur des registres de justification doctrinale ou utilitaire variés allant des idéologies laïques ou religieuses constituées à un propos moral et éthique. Elle s'expose le plus souvent au regard de tous et peut même chercher la médiatisation dont elle profite pour obtenir l'attention de celui qu'elle bouscule, au niveau infranational, étatique ou transnational.

Les violences infrapolitiques [WIEVIORKA, 1998] sont sans immédiate coloration idéologique, le plus souvent justifiées par des perspectives de prédation, de satisfaction d'un plaisir sensoriel, d'affirmation viriliste. Elles ne sont pas strictement sociales ou criminelles car elles correspondent le plus souvent à une évolution historique des formes de la contestation avec le recul de la puissance publique, l'individualisation des formes d'expression politique et la privatisation/criminalisation d'acteurs autrefois idéologiques. Elles permettent également de qualifier des agissements qui n'empruntent pas les voies classiques de l'expression politique sans pour autant se défaire de toute ambition de transformation sociale. Le cas des narco-guérillas, des violences mafieuses, des pratiques de violences sexuelles massives, des actions de banditisme au service d'une « cause » ou encore les violences policières illégales peuvent en faire partie.

Les violences méta-politiques peuvent être définies comme des actes d'un tel niveau de radicalité qu'ils « s'élèvent au-delà du politique, pour être alors vecteurs de significations qui lui confèrent une allure intransigeante, non négociable, une portée religieuse, éthique ou idéologique qui relève de l'absolu » [WIEVIORKA, 2004, p. 61]. Ces actes de violence demeurent politiques au sens où ils s'appuient sur une volonté de transformation du social, mais s'en éloignent par leur refus du dialogue alors que la violence n'est plus discours mais injonction, plus interpellation mais soumission, plus volonté d'intrusion mais désir d'annihilation. C'est cette caractéristique « non transactionnelle » de la violence qui singularise des actes létaux collectifs radicaux à l'image des grands génocides et massacres, du terrorisme de masse ou de tout autre vecteur d'éradication collective.

On distinguera quatre sources originaires des violences politiques :

- La première est l'État, qu'il soit démocratique, autoritaire ou totalitaire, reposant sur des forces régulières et institutionnalisées ou sur des forces paramilitaires. L'armée, la police, la gendarmerie, les forces spéciales, des milices en service mais aussi tout l'appareillage administratif sont souvent les acteurs les plus visibles de cette violence d'État qui n'a pas toujours le visage de la légalité [FILLIEULE et DELLA PORTA, 2006].
- La deuxième concerne les mouvements protestataires, organisations syndicales, mouvements sociaux, groupes armés clandestins, foules informelles, partis politiques, groupes d'intérêt constitués, etc. [SOMMIER, 2001].

- La troisième origine concerne les violences inter-groupales, communautaires sur une base le plus souvent ethnique ou religieuse à l'image des violences sectaires opposant, à différentes époques et sur différentes zones géographiques, protestants et catholiques, juifs, hindous et musulmans ou sunnites et chiïtes [SEN, 2006].
- Enfin, la violence de terrorisation est principalement le fait d'organisations clandestines politiques ou politico-mafieuses soucieuses de fragiliser l'État par des pratiques d'atteinte à l'intégrité de sa population qui, faute de moyens de mises à mort massives, usent d'une violence indiscriminée productrice d'un climat de terreur auprès de la société civile pour s'imposer dans l'espace public [TOWNSHEND, 2018].

Typologie des violences politiques

Philippe Braud proposera une distinction forte entre deux formes de violences : instrumentale, relevant de l'action rationnelle avec comme principal objectif « de faire prévaloir son point de vue face à ses adversaires » [BRAUD, 2004, p. 130], et colérique ou passionnelle, résultant d'une frustration ou d'une émotion négative incontrôlable où la violence joue un rôle d'expression soudaine et brutale d'un ressenti affectif puissant [BRAUD, 1992, p. 28]. Quand la première s'affiche comme une ressource utile à l'action pensée et contrôlée, encadrée par un appareillage institutionnel qui en assure le bon déroulement et bien sûr l'épuisement, la seconde évoque la réponse à un stimulus émotionnel, une colère ou une peur réactive et se pense nettement plus sous l'angle de la psychologie que de la rationalité instrumentale. Les violences d'État, comme celles des organisations protestataires, des groupes terroristes ordinaires et bien sûr les violences guerrières, sont le plus souvent des violences instrumentales, bénéficiant d'un appareil organisationnel capable de les gérer, de leur donner du sens comme de les alimenter. Inversement les violences émeutières et les rixes communautaires relèveront plutôt du registre des violences passionnelles, répondant à une pulsion sans objectif rationnel affiché.

Cette opposition très heuristique peut être à la fois critiquée et complétée.

Critiquée dans la mesure où, comme toute typologie faite pour éclairer le monde social, elle le simplifie à l'excès. Une même violence pratiquée par de semblables acteurs peut se définir comme instrumentale et pourtant devenir passionnelle. Ainsi en est-il de la violence d'État, celle du maintien de l'ordre, quand cet ordre reposant sur une mise à distance de l'adversaire se mue en désordre provoqué par un contact sous l'effet de la colère ou de la haine. Le passage de l'un à l'autre, caractérisé le plus souvent par un relâchement des contraintes institutionnelles et des apprentissages professionnels, peut être rapide et soudain et générera ce que le langage ordinaire appelle une « bavure policière » [JOBARD, 2002]. De la même façon, comme le souligne Jean Leca, « la mathématique robespierriste accompagne la terreur » renvoyant à la violence passionnelle « celle qui structure et fait jouir », les petits fonctionnaires du mal [LECA, 1994, p. 2]. Une analyse clinique des phénomènes de violence politique,

insistant sur la matérialité des actes et la réalisation concrète des attentats, destructions ou dégradations, montre que bien des épisodes de violence instrumentale, reposant sur une idéologie construite et une finalité éprouvée, relèvent dans l'échange de coups d'autres logiques émotionnelles et passionnelles [COLLINS, 2008]. L'affaire Meric dans laquelle un jeune homme appartenant à la mouvance d'extrême gauche trouvera la mort, en juin 2013, dans la confrontation de rue avec des skinheads, rappelle la porosité des deux lectures quand l'expression idéologique se fonde dans la haine physique. Inversement, la violence dite passionnelle n'est peut-être jamais départie d'une quête instrumentale. Ses formes les plus extrêmes, à l'image des violences dites « gratuites », sans sens apparent ni morale de justification, peuvent pourtant s'analyser comme une quête de plaisir, de jouissance, d'extase face à la souffrance prodiguée [SOFESKY, 1996]. La tentation peut également être grande d'attribuer du non-sens à des phénomènes de violence que l'on ne parvient pas à lire. La menace djihadiste contemporaine a ainsi pu être lue comme relevant de pathologies lourdes ou de fascination pour un ethos guerrier par une presse peu informée, incapable de donner un crédit politique à des acteurs dont les agissements se font au nom d'un dieu et d'une logique transcendantale largement oubliée en Occident. Dit autrement, la violence passionnelle peut être le mode de lecture d'actions instrumentales illisibles à nos yeux.

Cette typologie pourrait aussi être complétée. À la violence instrumentale (I), pensée comme un moyen d'action rationnel et à son pendant passionnel (P), vécu comme une réaction émotionnelle à une atteinte ou à une frustration, on rajouterait la catégorie des violences identitaires (ID), fondées sur un objectif de construction ou de destruction identitaire de ceux qui soit la portent, soit la subissent. La violence de construction identitaire est principalement destinée à offrir au corps violent une identité visible et reconnue. La violence de maintien de l'ordre qui va s'inventer tout au long du ^{xx}e siècle a comme fonction non seulement de réguler les désordres mais aussi de donner à voir publiquement l'État dans sa majesté régaliennne [BRUNETEAUX, 1992]. « L'État fait la guerre mais la guerre fait l'État », pour paraphraser Charles Tilly. Le même objectif peut être poursuivi par des organisations protestataires que la violence identifie en tant que tel (les mouvements *Black blocs*) ou en tant que porteurs d'une identité qu'ils inventent en la mettant en scène (le « peuple corse », théâtralisé lors des conférences de presse clandestines du FLNC). Enfin, la violence génocidaire participait pleinement à la traduction pratique de l'idéologie nazie en construisant l'identité impériale des nazis aryens, maîtres de la vie de supposés sous-hommes et érigés dans les camps en véritables dieux vivants. Inversement, la violence identitaire fonctionne sous le mode du déni d'identité de ceux qui la subissent. Autre face de la violence génocidaire, elle consistera à dénier l'identité humaine à des hommes et femmes relégués par leurs tortionnaires aux confins de l'animalité. Le Juif, comme le Tsigane, le Tutsi, le Sioux ou l'Arménien vont connaître cette même violence d'éradication de leur condition d'Homme pour acquérir, à travers le traitement qui fut le leur, une identité tout autre (animale, bestiale, diabolique, etc.). Les violences de masse peuvent aussi avoir ces mêmes fonctions d'accompagnement d'une rationalité imparfaite (faire fuir l'ennemi). Il s'agira également de dessiner une altérité

identitaire au peuple ou à la classe que l'on prétend incarner. La violence dessine en lettres de sang des oppositions irréductibles entre « eux » et « nous » et renforce ainsi la construction identitaire proposée par les entrepreneurs de haine ethnique, religieuse ou révolutionnaire.

Étudier la violence politique

La violence politique demeure un objet d'étude délicat.

La principale raison concerne son caractère naturellement violent – et donc risqué – et très souvent subversif – et donc illégal. Penser la violence nécessite tout d'abord de la comprendre et pour cela de la percevoir, la mesurer, la fréquenter – même à distance – et se donner les moyens de la quantifier. De très nombreux écrits académiques sur ce sujet relèvent de la spéculation, parfois brillante, mais très souvent aérienne, faute de se plonger dans la matérialité brute des actes et des faits.

Comme toute recherche en sciences sociales, la violence doit s'observer de près, sur la base d'éléments quantitatifs (statistiques, cartographiques) ou qualitatifs (témoignages d'acteurs, biographies) auxquels il n'est pas toujours simple d'accéder. On plaidera ici pour une mobilisation accrue des sources disponibles et un encouragement au partage des sources par les acteurs institutionnels, ainsi que pour une approche nettement plus clinique de la violence, seule à même d'en saisir rigoureusement les dynamiques.

Les sources

On distinguera cinq sources possibles de recueil des faits de violence. La première réunit les bases de données (le plus souvent issues d'acteurs associatifs, institutionnels ou académiques) ; la deuxième concerne les sources policières ou militaires de collecte des violences et attentats ; la troisième a trait aux sources de presse ; la quatrième concerne les revues, mémoires et thèses académiques et la dernière repose sur les témoignages ou écrits militants.

Les bases de données

Il existe de nombreuses bases de données, inégalement achalandées, sur divers aspects des violences politiques mais principalement sur deux d'entre elles : le terrorisme et la guerre. Ces bases peuvent être d'origine académique (nourries par des chercheurs) ou institutionnelle lorsqu'elles sont le fait d'organismes internationaux. Concernant le terrorisme, on évoquera la base de données de l'université du Maryland, la *Global Terrorism Database 1* (de 1970 à 1997) et *GTD 2* (1998 à nos jours) qui proposent près de 200 000 faits de violences dites terroristes sans pour autant prétendre à une impossible exhaustivité. La base *ITERATE (International Terrorism : Attributes of Terrorist Events)* de Vingard Software propose elle aussi un recueil moins étendu d'actes terroristes internationaux depuis 1968. La Rand Corporation publie sur le Net la *Rand Worldwide Terrorism Incidents Database*

(RWTID) sur la même période de temps. En France, une base de données proposée par l'Institut français de Polémologie sous la direction de Didier Bigo et Daniel Hermant a longtemps proposé, jusqu'aux mi-temps des années 1990, ce travail de recueil fastidieux des actes de violence politique en France, avant de disparaître. Récemment, sous l'impulsion de l'Agence nationale de la recherche, le programme Vioramil (pour Violences et Radicalités Militantes) va participer à cette collecte à travers un recueil relativement exhaustif de près de 6 000 épisodes de violence politique depuis 1986 sur le territoire national (hors DOM-TOM). À l'inverse des bases pré-citées, Vioramil ne se centre pas uniquement sur les faits qualifiés de terroristes mais sur l'ensemble des actes violents militants allant des groupes ultras et extrêmes de gauche et droite, aux séparatistes en passant par les religieux, les mouvements syndicaux et les acteurs sociétaux (écologistes, anti-technicistes ou animalistes)¹.

Concernant la guerre, les bases de données sont plus nombreuses et le plus souvent associées à des centres de recherche universitaire ou à des institutions publiques gouvernementales ou transnationales. On pourra citer le *Center for the Study of Violence and Reconciliation* (www.wits.ac.za/csurr), l'*International Relations and Security Network* (www.isn.ethz.ch), le site du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui dispose aussi de nombreux éléments statistiques sur les violences internationales (www.unhcr.ch), L'Institut international de recherche pour la Paix de Stockholm (www.sipri.se) ou le *Economics of Civil Wars, Crime and Violence* de la Banque mondiale (www.worldbank.org/research/conflict). Notons que d'autres institutions très éloignées de toute ambition d'analyse polémologique peuvent aussi s'avérer être d'intéressantes sources d'éléments statistiques à l'image de l'Organisation mondiale de la santé dont les rapports (celui de 2002 par exemple) croisent les problématiques de violence politique avec les enjeux de la malnutrition. Trois autres programmes universitaires proposent également des éléments statistiques souvent riches sur les violences de guerre : le programme *Minority at Risk* de Ted Gurr rattaché au *Center for International Development and Conflict Management* de l'université du Maryland. Il observe 284 groupes minoritaires en conflit depuis 1945 jusqu'en 2009; le *Uppsala Conflict Data Program* propose une intéressante cartographie et un recueil statistique des conflits mineurs et majeurs depuis 1946 jusqu'à nos jours, serti de nombreux éléments factuels sur les acteurs en conflit, les sorties de conflit, les programmes de pacification, etc. ; enfin l'université du Michigan propose le *Correlates of War Project*, reprenant un certain nombre de données quantitatives sur les conflits intra-étatiques depuis 1816. On soulignera enfin le projet de documentation exhaustive sur les violences de masse et génocides porté par Claire Andrieu et Jacques Sémelin (MV&R – Violences de masse et résistances) abrité par le CERI à Sciences Po Paris.

1. Un ouvrage dirigé par SOMMIER I., CRETTEZ X. et AUDIGIER F. [2021] propose une analyse détaillée de cette base de données.

Les sources policières ou militaires

Nettement plus difficiles d'accès, ces sources sont produites par les services de police ou de l'armée spécialisée, soit au sein de la police judiciaire, de la gendarmerie ou des services de renseignement. Les services déconcentrés sur des zones spécifiques (comme la Corse) produisent également leurs propres statistiques, qu'il s'agisse de la PJ, de la gendarmerie, très présente en zone rurale ou du renseignement territorial. Ces sources peuvent être de différentes factures : rapports sur des organisations clandestines ou des groupes à risque, rapports par type d'attentats ou par « famille politique protestataire », relevés statistiques d'attentats et de destructions par mois ou par année, retranscription d'interrogatoires de djihadistes incarcérés dans les prisons en zone kurde, etc. La publication chaque année de l'*État des violences en France* (appelé « état 4001 ») est d'un intérêt relatif puisqu'aucune des 107 rubriques qu'il comporte ne concerne spécifiquement les violences politiques même si les rubriques 64 à 67, sur les attentats et destructions de biens publics et privés, peuvent être d'une certaine utilité.

Les principaux producteurs de données sensibles sont la Direction générale de la gendarmerie nationale (en son sein le Bureau de liaison de la lutte antiterroriste), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), la Préfecture de police de Paris (en son sein la Direction du renseignement de la Préfecture de police), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM), les Douanes (DGDDI) et la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP - en son sein le Bureau central du renseignement pénitentiaire et la Mission de lutte contre la radicalisation violente). L'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) joue également un rôle majeur dans la constitution d'une base de données non communicable sur les menaces terroristes à partir de fichiers spécialisés (le FSPRT ou Fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation terroriste). Au niveau transnational, existe également le *European Union Terrorism Situation and Trend Reports* (TE-SAT), produisant un rapport annuel sur les violences politiques en Europe, sans livrer pour autant de données brutes.

Deux limites majeures rendent l'obtention de ces données difficiles. La première est leur règle d'accessibilité.

Les règles d'accessibilité aux archives de police

Les archives des services de police sont versées aux Archives nationales, hormis celles de la Préfecture de police de Paris. Celle-ci bénéficie d'un système dérogatoire lui octroyant le contrôle de toute la chaîne (la Préfecture produit, classe, donne ou non accès dérogatoire). Les archives de type police/justice sont bloquées entre 50 et 75 ans selon les cas. La demande de dérogation est personnelle. Il est ainsi impossible de l'échanger avec un membre d'un programme de recherches similaire. Elle doit surtout être motivée. En cas de refus du service de police considéré, un recours est possible devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) dont l'avis n'est que consultatif. C'est le

service versant qui octroie la dérogation. L'accès dérogatoire obtenu se fait après serment oral ou écrit de ne rien révéler de ces documents qui portent atteinte à la défense nationale, à la sûreté de l'État, à la vie privée des personnes. Ce dernier point est celui le plus souvent cité par l'Intérieur pour refuser une dérogation.

La seconde concerne leur mode de recueil de l'information qui peut ne pas toujours satisfaire aux attentes des chercheurs (leur élaboration répond à des préoccupations opérationnelles et non académiques, évidemment). Si ce point est en constante amélioration avec la formation désormais plus exigeante au sein des services de police [DE MAILLARD et JOBARD, 2015, p. 98], les besoins professionnels comme les attentes ministérielles n'exigent pas toujours un recueil systématique et détaillé des actions violentes qui peuvent intéresser le chercheur.

La presse

La presse constitue à l'inverse une source facile d'accès et relativement utile sur certains types de violences politiques rarement prises en compte par les bases de données académiques ou institutionnelles. C'est particulièrement le cas des violences des mouvements sociaux contestataires et même parfois des violences politico-religieuses de type islamiste sur le territoire national ou infranational [CRETTEZ, 2018].

Plusieurs types de presse vont être privilégiés : la presse nationale de qualité à l'image du quotidien *Le Monde* qui produit régulièrement des infographies sur des événements conflictuels internationaux et dont les journalistes ont des accès privilégiés aux sources policières ou judiciaires, leur permettant des analyses souvent solides, appuyées sur des éléments factuels présentés au lecteur. La presse régionale est aussi d'une grande utilité pour avoir un aperçu qualitatif des violences enregistrées sur les territoires. Le dépouillement des journaux *Corse Matin* ou *Ouest-France* pour mesurer le niveau de violence séparatiste en Corse ou l'action des Bonnets rouges en Bretagne sera particulièrement utile même si la construction d'une base de données fiable s'avérera fastidieuse. Enfin la presse militante, souvent sur Internet, permettra d'obtenir des informations souvent très orientées, mais rarement publiques, sur les collectifs en lutte. Il n'est pas rare que ces groupes activistes (des acteurs terroristes aux mouvements sociaux) proposent eux-mêmes un relevé de leurs actions violentes comme le font Al-Qaida et l'État islamique au travers de leurs publications (Inspire, Dar al-Islam, Dabiq, Rumiya, etc.) ou le collectif militant *Corsica Nazione* qui tient un décompte – orienté mais réel – des attentats militants dans l'île de Corse. La violence politique d'État sera également très renseignée par ces collectifs militants soucieux de la dénoncer (le site du journaliste engagé David Dufresne, relatif aux violences policières lors des récents maintiens de l'ordre – <https://www.davduf.net/alloplacebeauvau> – en témoigne).

Les revues scientifiques

Quatrième source, nettement plus académique, les revues scientifiques, les mémoires d'étudiants ou les thèses désormais nombreuses sur les thèmes de la guerre, du terrorisme, des mouvements sociaux ou des actions génocidaires. Aux deux revues

originelles sur le terrorisme (*Studies in Conflict and Terrorism*, 1977 et *Terrorism and Political Violence*, 1988) se sont rajoutées plusieurs revues académiques offrant une place de choix aux recherches reposant sur des travaux de terrain, mobilisant des apports de première main (entretiens, statistiques, observations). On citera parmi les revues anglo-saxonnes ou françaises : *International Security* (1976), *Cultures et conflits* (1990), *Critique internationale* (1998), *International Journal of Conflict and Violence* (2007), *Journal for the Study of Radicalism* (2007), *Critical Studies on Terrorism* (2008), *Dynamics of Asymmetric Conflict* (2008), *Violence: An International Journal* (2020).

Les témoignages

Une dernière source d'importance concerne les témoignages directs d'acteurs violents dont beaucoup constituent de très utiles éléments de compréhension des logiques d'engagement individuel dans l'action radicale. S'il est souvent nécessaire de confronter ces témoignages à d'autres éléments de preuve afin de se départir d'une réécriture biographique souvent hagiographique, le témoignage d'acteur, *via* des ouvrages *ad hoc* ou des entretiens, offre une reconstruction subjective mais à rebours des récits de presse souvent influencés par des relais institutionnels (policiers ou judiciaires).

Pour une approche clinique de la violence

On plaidera ici pour une approche clinique des phénomènes de violence politique, permettant d'établir des analyses détachées de toute forme de subjectivité, appuyées sur des faits seuls à mêmes d'éclairer les raisons du passage à l'acte. Il s'agira d'abord d'objectiver les pratiques, de contextualiser les actes et de les temporaliser.

Objectiver les pratiques violentes : faits et moyens

On ne saurait penser la violence sans en détailler à la fois les modalités d'expression et les moyens de réalisation. La violence, c'est d'abord des actes particuliers de destruction, d'obstruction, d'homicide, générant blessures ou atteintes aux biens. Derrière le vocable de violence, on trouve des faits à la gravité inégale. Nulle comparaison entre un attentat contre une villa isolée ou contre une école fréquentée ; entre une blessure au couteau et un assassinat de masse au gaz chimique ; entre une obstruction syndicale virile et un jet de cocktail molotov aux conséquences létales ; entre un maintien de l'ordre usant d'armes de distanciation sans létalité possible (canon à eau) et un tir de LBD provoquant des blessures irrémédiables. Penser la violence, ses motivations, sa justification et les mots d'ordre politique qui la portent revient donc évidemment à recueillir les modalités pratiques de son exercice, à objectiver les faits pour comprendre les logiques d'action et ne pas se laisser entraîner dans le flot des labellisations faciles. Cela sera le cas des études sur le terrorisme où derrière ce label se cachent des pratiques nullement comparables, entre des groupes usant d'une violence faite d'attentats presque exclusivement dirigés contre des biens et d'autres

provoquant intentionnellement la mort de centaines de personnes. Les pratiques guerrières, diversement intenses, s'entendent pareillement.

La violence, c'est aussi des moyens d'action, les armes, dont la littérature en sciences sociales s'est rarement saisie¹. S'intéresser aux armes, c'est toucher au plus près la réalité de la violence politique concrète et se donner les moyens de la confronter aux discours de légitimation et de justification des acteurs. Le refus de nombreux activistes d'user de moyens de violence létaux peut parfois trancher avec leur discours de haine ou empreint de radicalité, dont la traduction en acte se révèle nettement plus modérée. L'arme apparaît un peu comme le thermomètre de la radicalité annoncée : elle mesure le degré de fièvre meurtrière des acteurs et éclaire leurs intentionnalités politiques. S'intéresser aux armes, c'est aussi mesurer l'organisation des groupes violents, leur capacité à structurer leur lutte et à peser sur leurs adversaires. Se procurer un armement ou être capable de transformer des instruments ordinaires en armes par destination efficaces révèle l'expérience et le professionnalisme des groupes activistes. S'intéresser aux armes, c'est également interroger l'identité des organisations combattantes. Le lien entre armes et identité s'opère à un triple niveau : soit parce que le groupe activiste fait un usage si récurrent d'un même type d'armement que ce dernier en vient à signer l'action du groupe indépendamment de toute revendication (on pense à l'usage contemporain de l'arme blanche pour les djihadistes) ; soit parce que les armes utilisées sont le lot commun de certaines professions, à l'image des jets de purin ou de lisier – armes par destination – pour les agriculteurs ; soit enfin que l'arme signe par sa symbolique l'appartenance du groupe à tel ou tel camp idéologique. C'est le cas des cocktails Molotov pour l'ultra-gauche, des lanceurs de balles de défense pour la violence de maintien de l'ordre. Enfin, s'intéresser aux armes, c'est évaluer la capacité ou la volonté des activistes à peser dans le débat public, qui va souvent dépendre de leur force mobilisatrice et du rapport de force qu'ils instaurent avec les pouvoirs publics.

La voiture piégée

Le sociologue américain Mike Davis propose une analyse intéressante de la voiture piégée dans un petit livre stimulant. Cette arme connaîtrait un vrai succès pour 7 raisons principales :

« En premier lieu, les véhicules piégés sont des armes irrégulières dotées d'une efficacité et d'une puissance de destruction tout à fait surprenantes. [...] En deuxième lieu, les voitures piégées "font du bruit" dans tous les sens du terme. Outre leurs fonctions opérationnelles spécifiques, de tels attentats sont généralement aussi une forme de propagande en faveur d'une cause, d'un leader ou d'un principe

1. On fera une exception pour le récent ouvrage dirigé par D'AUDURAIN J., AUDIGIER F. et GRAND-HOMME J.-N., 2018, *Les Français et les armes à feu de 1789 à nos jours*, Paris, Hémisphères éditions. Sur la guerre, voir BLACK J., 2013, *War and Technology*, Indianapolis, Indiana University Press. Notons que même dans le très beau livre, devenu une référence en France, dirigé par Bruno Cabanes (CABANES B., 2019, *Une histoire de la guerre*, Paris, Le Seuil), aucune entrée spécifique n'est dédiée aux armes de la guerre. On trouvera une réflexion sur ce thème dans CRETTEZ X. et SÈZE R., 2021, « Le choix des armes », in SOMMIER I., CRETTEZ X. et AUDIGIER F., *op. cit.*, chap. 13.

abstrait. [...] En troisième lieu, les voitures piégées sont extraordinairement bon marché. On peut massacrer quarante ou cinquante personnes avec une voiture volée et environ 500 dollars d'engrais chimiques. [...] En quatrième lieu, du point de vue opérationnel, les attentats à la voiture piégée sont faciles à organiser. [...] En cinquième lieu, que l'objectif d'un attentat soit de massacrer des civils et semer un maximum de panique, mettre en œuvre une "stratégie de la tension" ou simplement démoraliser une collectivité tout entière, la voiture piégée est l'arme idéale [...] En sixième lieu, la voiture piégée a un caractère fortement anonyme et ne laisse qu'un minimum d'indices probants pour d'éventuels enquêteurs. [...] Enfin – septième et dernier point – l'effet le plus spectaculaire de la voiture piégée est justement le rôle exceptionnel qu'elle offre aux acteurs marginaux de l'histoire moderne. [...] Il n'est pas d'autre exemple historique d'une arme capable de niveler de façon aussi radicale la capacité offensive des puces et celle des éléphants.»

Source : DAVIS M., 2007, *Petite histoire de la voiture piégée*
© Zones/Éditions La Découverte, p. 17-21.

Contextualiser la violence : espaces et opportunités

De façon similaire, il semble indispensable de penser la violence dans son contexte et de parvenir à la resituer dans ses espaces géographiques comme sociaux et politiques. La violence est toujours relationnelle et ne prendra sens qu'à travers le rapport de force qu'elle institue ou qu'elle traduit. Elle dépendra aussi d'un espace singulier propice à son épanouissement ou à l'inverse le limitant.

La guerre, les phénomènes de guérilla, le terrorisme comme les affrontements plus classiques des mouvements sociaux contre les pouvoirs publics vont être dépendants d'un contexte géographique particulier qui peut expliquer partiellement les dynamiques conflictuelles comme la pérennité des luttes [LACOSTE, 2014]. La guerre en milieu urbain développe ses propres logiques fondamentalement dictées par la capacité des belligérants à trouver une forme d'anonymat clandestin (Résistance française), à développer des techniques de harcèlement (Irlande du Nord, Irak), à se fondre dans la population civile (Hezbollah) ou à bénéficier des caches naturelles des grands ensembles denses (FLN en Algérie). Le contexte géographique de la violence politique interne, opposant mouvements sociaux et forces de maintien de l'ordre, mérite un regard. Ce dernier sera adapté aux espaces dans lequel il intervient. Aux actions régulées des cordons de gendarmes mobiles et CRS sur les grandes avenues va se substituer un maintien de l'ordre beaucoup plus éruptif – et dangereux – cédant la place à des brigades mobiles moins attentistes, dans les secteurs plus denses. Il en ira de même des contestataires dont les techniques violentes seront fonction également de leur localisation qui peut aussi définir leurs ressources d'action (refuges dans les arbres en forêt; pavés en ville; actions clandestines dans les maquis; lutte en « blocs » dans les stades, etc.).

On parlera également de structures d'opportunités favorables à la violence pour contextualiser son apparition et son intensité [MATHIEU, 2010]. Le soutien d'une organisation puissante ou d'un acteur institutionnel ou à forte légitimité morale

(gouvernement, services secrets, Église, etc.) peut puissamment encourager le passage à l'acte. Il en ira de même d'une couverture médiatique favorable, venant appuyer les doléances activistes. Bénéficier d'une aide internationale extérieure ou d'un modèle de lutte encourageant la prise des armes (lors des printemps arabes de 2011 par exemple) peut également initier l'usage de la force armée. La fragilité apparente du régime combattu peut aussi encourager les contestataires à prendre les armes [BENNANI-CHRAÏBI, 2003] comme la division affichée en son sein peut susciter l'espoir que la protestation sera soutenue et pourra déboucher sur un renversement du régime (Kurdes irakiens) ou une avancée normative notoire (étudiants protestataires français en 1986).

Historiciser la violence : temporalités et chronologies

Penser la violence politique revient également à en comprendre les phases historiques.

Norbert Elias et le « processus de civilisation des mœurs »

La formation de l'État passe, selon Elias, par « la victoire du monopole royal » au profit d'un seigneur tout-puissant qui contraint ses rivaux à se soumettre à son autorité. En monopolisant l'usage de la violence sur les plans interne (police) et externe (la guerre) comme dans sa dimension plus symbolique (interdiction du duel aristocratique qui perpétue une tradition de violence privée), l'État impose également un sentiment de sûreté qui modifie profondément les économies psychiques de ses protégés. Cette modification trouve sa source dans le phénomène de la « curialisation » des guerriers qu'Elias interprète comme le processus selon lequel l'*habitus* guerrier, belliqueux et sauvage, cède devant les exigences doucereuses de la cour royale. S'invente une pratique politique qui offre à la diplomatie, à la flatterie et aux jeux d'influence la place qui auparavant était dévolue à la guerre et à la confrontation. Le guerrier devient courtisan. Là où son honneur l'interdisait de ne pas faire usage de la force dès lors qu'il se sentait fragilisé, sa raison va désormais l'empêcher d'exprimer des pulsions trop brutales au risque d'être marginalisé face au détenteur du pouvoir de contrainte : le roi. Il apprend à anticiper avant d'agir et procède par calcul réfléchi plutôt que par exhibition de sa force. Cette modification psychique, explique Elias, va peu à peu se diffuser à l'ensemble de la société et favoriser une transformation notable des « économies psychiques individuelles ». On assisterait donc à un déclin sans cesse plus prononcé de la violence qu'elle soit criminelle ou politique.

Cette thèse sera discutée et critiquée. Selon certains chercheurs comme Hugues Lagrange [2010] ou le sociologue néerlandais Cas Wouters [2020], cette civilisation des mœurs céderait depuis une cinquantaine d'années à une forme d'« informalisation des mœurs », à un relâchement du contrôle de soi qui expliquerait le reflux récent de la violence interindividuelle. Les raisons de ce renversement résideraient dans l'influence psychique des modes de consommation et de production de masse qui se mettent en place dans les années cinquante,

encourageant l'expression de son désir immédiat, une éthique du plaisir plus qu'une éthique de l'effort, un refus des obligations hiérarchiques et du respect des protocoles, une morale moins exigeante... Ces transformations lourdes de la vie en commun vont pour certains expliquer la montée des violences. On assisterait ainsi à un phénomène – inquiétant – de *décivilisation* des mœurs, perceptible dans le domaine de la violence politique avec l'essor du terrorisme djihadiste et la recrudescence des guerres civiles.

Sur le temps long, la violence politique obéit à des rythmes qui sont souvent ceux des doctrines qui l'accompagnent. Aux violences émancipatrices des ^{xviii}e et ^{xix}e siècles, fondées sur un projet libéral en rupture avec l'ordre monarchique et transcendantale, vont succéder les violences nationalistes du début du ^{xx}e siècle, cédant aux violences d'inspiration révolutionnaire [SOMMIER, 2008] qui marquent l'orée des années 1960 avant que la violence identitaire, d'inspiration religieuse ou communautaire, ne prenne le dessus. Si les phases de rupture ne sont pas toujours dessinées aussi clairement, la violence connaît cependant des évolutions séquentielles certaines, au rythme des processus dominants de légitimation de sa mise en œuvre.

L'historien Charles Tilly [1986] va également penser une évolution des formes de la violence politique – qu'il dénomme plutôt collective – en fonction du niveau de construction de l'État-nation et de l'autonomie progressive des groupes en conflit. Ainsi il distingue différents « répertoires » d'action selon les registres de mobilisation, contraints historiquement. Un premier registre qualifié de compétitif domine au ^{xvii}e siècle au sein de communautés revendiquant des biens et droits obtenus par d'autres. Les formes de contestation (invasion de champs, rejet des fonctionnaires fiscaux, jacqueries) s'en ressentent. Un second registre plus défensif intervient avec l'effort de centralisation étatique et de modernisation technique (la révolution industrielle) où les acteurs protestataires visent les agents de l'État ou les représentants du grand capital en construction. Les premières révoltes frumentaires ou la contestation de la conscription illustrent ces violences collectives. Enfin, au ^{xix}e siècle, un registre proactif, à l'image des mouvements révolutionnaires ouvriers, vise la conquête de droits sociaux et politiques nouveaux.

Sur un temps moyen, certaines violences politiques obéissent à des évolutions fortement dépendantes des progrès techniques, des discours idéologiques et d'évolutions sociétales. C'est le cas du terrorisme moderne qu'on peut schématiquement diviser en trois vagues [LYNN, 2018 ; LAW, 2016] : une première vague des années révolutionnaires de 1848 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale profitera des inventions techniques de la révolution industrielle et reposera sur une « stratégie du déclenchement », destinée à ouvrir les yeux des masses pour mettre fin aux « régimes d'oppression ». Le principe de la propagande armée ou « par le fait » est adopté et les militants anarchistes européens ou russes (Karl Heinzen, Sergueï Netchaïev, Sergueï Stenpiak-Kravtchinski, Gaetano Bresci, etc.) en seront les fers de lance. Une seconde vague intervient après la Seconde Guerre mondiale sous deux visages parfois congruents : des ethnonationalismes cherchant l'autonomie, l'indépendance ou le rattachement de leur territoire (les divers FLN, l'IRA,

l'ETA, le PKK, l'OLP...) et des mouvements révolutionnaires adeptes de la guérilla urbaine, principalement en Europe et en Amérique latine (Tupamaros, RAF, Brigades rouges...). Enfin une troisième vague émerge dans les années 1980 avec le terrorisme identitaire d'inspiration essentiellement religieuse, principalement islamiste chiite puis sunnite mais également, de manière plus territorialisée et moins transnationale, chrétien aux États-Unis, hindouiste et sikh en Inde ou juif en Israël.

Enfin, une temporalité plus courte de la violence peut être pensée, celle de la saisonnalité violente, où l'on insistera sur la dynamique annuelle de la violence, dépendante des phases climatiques (l'hiver déterminant les formes de la conflictualité, comme sur le front russe), touristiques (les périodes touristiques peuvent être propices ou à l'inverse freiner des campagnes d'attentats) ou politiques (les périodes d'élection pouvant s'avérer être des moments d'expression de la contestation politique)¹. Dans l'ultra-court terme, la violence peut aussi avoir ses « heures », celles de la nuit où les activités clandestines sont rendues plus simple ou celles des fins d'après-midi et des dissolutions de cortège manifestant, souvent propice aux attaques de guérilla urbaine [DUPUIS-DÉRI, 2016] ou des petits matins pour les actions de guérilla militaire.

Cet ouvrage est structuré en onze chapitres. Le premier chapitre propose une réflexion théorique sur les différents modèles sociologiques d'appréhension de la violence politique, en distinguant près de huit regards théoriques. Les trois chapitres qui suivent portent sur la violence de terrorisation – aussi appelée violence terroriste – à travers une approche de la notion de radicalisation (chapitre 2), devenue ces dernières années la principale grille de lecture des phénomènes de violence politique. Le débat autour de la définition du terrorisme et de ses modèles d'appréhension (chapitre 3) est ensuite posé alors que le chapitre 4 tente de proposer une typologie illustrée des formes du terrorisme. Les chapitres 5 et 6 portent sur la guerre comme forme singulière de violence politique, en interrogeant ses mutations et le débat récurrent sur les « guerres nouvelles » alors que les différents modèles d'analyse des guerres sont posés. Les chapitres 7 et 8 interrogent les violences de masse ou violences extrêmes, tentant de proposer une sociologie des massacres qui questionne en premier lieu l'énigme du passage à l'acte cruel des individus. L'approche se veut ici psycho-sociologique, contextuelle et rationnelle. Le chapitre 9 porte sur la violence politique en démocratie en proposant une analyse de la violence d'État sous la forme du maintien de l'ordre civil et de son expression protestataire. Enfin deux derniers chapitres questionnent les processus de sortie de la violence à travers les politiques publiques (et parfois privées) d'abandon des logiques de guerre (chapitre 10) ainsi que le pardon, la réconciliation et la place du symbolique (chapitre 11)².

1. BARANETS E. *et al.*, 2015, *Temporalités et guerres*, Paris, ADR Temporalités; AMILHAT-SZARI A.-L. *et al.*, 2018, « Frontières de guerre, frontières de paix : Nouvelles explorations des espaces et temporalités des conflits », *L'espace politique*, vol. 3.

2. Xavier Crettiez est l'auteur de l'introduction générale et des chapitres 1, 2, 3, 4, 7 et 8. Nathalie Duclos est l'autrice des chapitres 5, 6, 10, 11. Le chapitre 9 a été co-écrit.